

# CHANGEMENT DE STATUT DE LA POSTE

## La Fédération de l'UNSA-Postes s'explique

### 1) Initiative du Président de La Poste : pourquoi ?

#### ARGUMENT DE LA POSTE

3 raisons majeures invoquées pour demander la transformation du statut de La Poste en Société Anonyme...

- Donner à La Poste les moyens de se développer.
- Renforcer l'unité du Groupe.
- Lutter à armes égales avec la concurrence interne et externe.

Pour le Président ces 3 points sont bien sûr étroitement liés. «Si La Poste n'a pas les moyens de se développer, elle va se faire «manger» par la concurrence».

#### RÉPONSE DE L'UNSA-POSTES

Le réflexe des métiers serait sûrement de s'auto défendre. Courrier, Colis, Banque Postale devraient sauver notamment leur peau, chacune dans leur domaine, quitte à s'affranchir du Groupe La Poste. La Poste se trouverait alors dans une situation de vente par appartements et donc de rupture de son unité. Pour nous, dans un tel schéma, le métier le plus en danger serait celui du réseau des bureaux de poste, celui qui assure [le service public de proximité](#).

### 2) Le statut de l'entreprise doit-il être obligatoirement modifié ?

#### ARGUMENT DE LA POSTE

Selon le Président le changement du statut de la poste est incontournable pour faire face aux concurrences et se développer dans l'unité du groupe. C'est la meilleure solution pour maintenir un service public postal de qualité tout en renforçant l'efficacité économique.

#### RÉPONSE DE L'UNSA-POSTES

**Rappel :** La Poste en perdant son statut d'Administration d'Etat s'est vue dans l'obligation d'équilibrer son budget, certaines mesures n'ont pas été prises pour lui permettre d'assurer l'ensemble de ses missions de service public et dans les domaines ouverts à la concurrence.

Exemple : le portage de la presse et l'aménagement du territoire (environ 100 millions d'euros).

Réagissant au coup par coup, quand ils-elles étaient directement concerné-e-s dans leur territoire, les élu-e-s ne se sont jamais organisé-e-s pour imposer aux gouvernements, de droite ou de gauche, de dégager les moyens légaux à mettre en œuvre pour sauver le service public en général, le service public postal en particulier.

Souvenons-nous de la proposition de l'UNSA-Postes de créer des maisons de services au public. Notre proposition est restée lettre morte.

Même conquis par nos réflexions, aucun-e élu-e n'a jamais cherché à rendre notre proposition applicable, préférant souvent s'inscrire dans l'immobilisme des comités «Théodule» plutôt que prendre véritablement le problème à bras le corps.

Aujourd'hui, à 2 ans de l'ouverture totale du courrier à la concurrence, ils-elles exigent de la poste qu'elles dégagent les moyens nécessaires à sa survie sans modifier son statut d'entreprise.

Pour notre Fédération, l'ensemble des responsables politiques de droite comme de gauche porte une lourde responsabilité dans ce qui se passe aujourd'hui. Il ne suffit pas qu'ils ou elles disent qu'elles sont solidaires avec les postiers et postières pour nous faire oublier cette responsabilité.

### 3) Ouverture du capital et valeurs de service public ?

#### ARGUMENT DE LA POSTE

Pour le Président, ouvrir le capital pour dégager les moyens nécessaires au développement de La Poste.

#### RÉPONSE DE L'UNSA-POSTES

Clarifions les notions de service public, de fonction publique, d'entreprise publique et de missions d'intérêt général, sans oublier leur financement.

Les missions de service public ne sont pas réservées à la fonction publique. Elles peuvent être assurées par des entreprises publiques et par des entreprises privées; leurs financements, au plan européen, peuvent être assurés par les Etats membres.

Ainsi, si La Poste se voit confirmée comme prestataire de missions de service postal universel au plan national, même avec un capital ouvert, elle se devra de mener à bien ces missions d'intérêt général pour lesquelles l'Etat doit justement la compenser financièrement. Autrement dit, aucun actionnaire ne pourrait empêcher La Poste d'exercer ses missions de service public.

Pour nous, la transformation du statut de la Poste pourrait être l'occasion d'envisager d'autres formes de gestion comme par exemple :

- la concession du service public postal à La Poste,
- la création d'une société d'économie mixte (SEM) dont le caractère fondamental de celle-ci réside dans sa structure financière, à savoir l'association de capitaux publics et privés.

### 4) Ouverture du capital : Etat majoritaire ?

#### ARGUMENT DE LA POSTE

Pour le Président, la Constitution déclare dans son préambule qu'une entreprise publique nationale ne peut pas être privatisée. C'est le cas de La Poste.

#### RÉPONSE DE L'UNSA-POSTES

Il faut faire attention à ce que la transformation du statut de La Poste (entreprise autonome de droit public en société anonyme) ne soit pas assimilée à une privatisation. L'expérience de France Telecom considérée sur le plan social et sociétal comme un échec, ne doit pas être pris comme un exemple.

En effet La Poste est une entreprise de main d'œuvre qui assure un service de proximité au quotidien à faible contenu technologique ; ce qui n'était pas le cas de France Telecom.

## 5) Changement de statut : conséquences sur l'emploi ?

### ARGUMENT DE LA POSTE

Pour le Président c'est le contrat de service (ex contrat de plan) qui fixe le tableau de marche de La Poste. C'est lui qui détermine le niveau de l'emploi. Aujourd'hui la Poste ne peut plus par le biais des suppressions d'emploi développer la productivité, il n'en n'est pas question.

Premières garanties affichée par le Président de La Poste, confirmée par la Ministre des Finances : maintien du statut des personnels.

### RÉPONSE DE L'UNSA-POSTES

Il vaudrait d'ailleurs mieux parler du maintien des statuts, sachant que les personnels sont des fonctionnaires et des salariés de droit privé. Les postiers et les postières sont encore majoritairement des fonctionnaires et «viscéralement» attachés au service public. Ils-elles ont peur des conséquences de la transformation du statut de La Poste. Pour eux, le changement de statut est assimilé à une privatisation et à une perte de garantie d'emplois largement partagé par les salarié-e-s de droit privé.

Nous demandons l'ouverture d'un chantier concernant l'emploi dans l'entreprise, rappelant le modèle social de cette entreprise, basée sur l'emploi pérenne à temps plein.

## 6) Communication

### ARGUMENT DE LA POSTE

Communication :

- élaboration du numéro vert,
- spécial forum,
- élaboration d'un outil de communication «éléments de langage».

Pour le Président, il appartient aux cadres dirigeants, supérieurs et autres de relayer l'information auprès des personnels. C'est à charge de fonctions.

### RÉPONSE DE L'UNSA-POSTES

Rien ne serait plus grave que de voir fleurir des messages opacifiés ou mensongers volontairement pour des raisons personnelles ou politiques, alors que les enjeux nécessitent la transparence la plus complète.

C'est pourquoi, pour garantir un niveau de communication identique pour tous les personnels, nous demandons la création d'équipes dépendantes du Siège de La Poste vers les structures territoriales accompagnées des responsables locaux, pour animer les différentes structures de communication (ETC..).

Il est nécessaire que la communication soit comprise par la totalité des postiers et postières. Elle ne doit pas s'adresser, uniquement, à ceux et celles qui ont un niveau de connaissance dans le domaine économique et financier. Il convient de communiquer avec des exemples simples et compréhensifs comme par exemple ceux auxquels sont confrontés, tous les jours, les postiers et les postières qui sont également des citoyens et des citoyennes, des consommateurs, des consommatrices.

En conclusion :

Nous avons rappelé tant au Président de La Poste qu'aux représentants des ministères, que La Poste est, depuis plus de 10 ans, entrée dans «un mouvement perpétuel» de réformes. Ce mouvement a déstabilisé fortement le corps social des postiers et postières. Il est important de mettre l'accent sur l'impact qu'aura la réforme, à cours, moyen et long terme, sur leur situation personnelle et professionnelle.